

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2021050003</i>	<i>28/04/2022</i>

**Référence de la décision : A/GF/2022-04-033**

### **Délivrance de l'agrément de l'organisme de formation CEC Formation :**

A été délivré, l'agrément de l'organisme de formation CEC Formation, afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes :

- Tâche M : Assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains.
- Tâche F : Assurer la protection des circulations ferroviaires vis-à-vis des circulations routières, et réciproquement, aux passages à niveau (PN);
- Tâche C : diriger la réalisation de travaux sur l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations et assurer, en cours d'opération, la sécurité de l'exploitation sur la zone de travail et à ses abords;

Cet agrément est valable jusqu'au 28 avril 2027.